

## **FRAIS CORPORATIFS**



1 Les frais corporatifs à répartir ou résiduels correspondent aux coûts de  
2 fonctionnement engagés par les unités corporatives dans le cadre d'activités  
3 dont l'objectif n'est pas de desservir une ou des unités d'affaires en particulier  
4 mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son ensemble.

5

6 Ils se distinguent des services facturés fournis par les unités corporatives  
7 puisque ces derniers font l'objet d'une entente client-fournisseur.

8

9 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par  
10 la Régie dans sa décision D-2004-47 qui s'applique de la façon suivante:

11

- 12 • 1ère étape : Les frais corporatifs sont répartis à toutes les unités  
13 d'Hydro-Québec excluant les unités corporatives selon les bases  
14 suivantes:

15

Composante	Répartition
Frais corporatifs sauf Ressources humaines	En fonction des charges primaires à l'exploitation et les immobilisations nettes dans une proportion de 50% - 50%
Frais corporatifs – Ressources humaines	En fonction des salaires de base

16

- 17 • 2 ième étape : Répartition des frais corporatifs des unités de services  
18 aux unités d'affaires en fonction de leur consommation de produits et  
19 services en facturation interne.

1 Le tableau suivant montre la part des frais corporatifs résiduels incluse dans les  
2 revenus requis du Distributeur.

<i>Exercice se terminant le 31 décembre</i>									
	Année historique 2005			Année de base 2006			Année témoin 2007		
	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec	Distributeur		Hydro-Québec
	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,9	31%	2,8	0,9	31%	2,9	0,9	31%	3,0
Vérification générale	2,2	31%	7,0	2,4	31%	7,6	2,4	32%	7,7
Affaires corporatives et secrétariat général	20,6	31%	66,4	23,1	31%	73,7	23,9	31%	75,8
Finances	9,5	31%	30,7	8,7	31%	27,8	10,2	31%	33,3
Ressources humaines	0,9	45%	2,0	2,1	45%	4,8	2,1	45%	4,8
	<b>34,1</b>	<b>31%</b>	<b>108,9</b>	<b>37,2</b>	<b>32%</b>	<b>116,8</b>	<b>39,5</b>	<b>32%</b>	<b>124,6</b>

3  
4 Les variations dans les frais corporatifs du Distributeur de 2005 à 2006  
5 découlent principalement de la hausse de la masse salariale suite à  
6 l'augmentation du coût de retraite prévu. Cet élément explique une part chiffrée  
7 à 6,6 M\$ de l'écart total de 7,9 M\$ au niveau des frais corporatifs de l'entreprise.  
8 On note une variation des frais corporatifs du groupe Affaires corporatives et  
9 secrétariat général. Ce groupe est sujet à des variations dans son niveau  
10 d'activités dépendant des demandes et du contexte.

11 Au cours de l'année 2006, le groupe Finances prévoit une variation à la baisse  
12 de ses frais corporatifs par rapport à son budget initial, causée principalement  
13 par un remboursement de prime d'assurance. Cette variation à la baisse n'est  
14 pas récurrente en 2007. De façon générale, on prévoit une hausse à l'inflation  
15 des charges d'exploitation de l'entreprise pour 2007 par rapport au budget 2006.

16 Pour la période 2005-2007, on observe une stabilité du ratio des frais corporatifs  
17 du Distributeur par rapport aux frais corporatifs globaux d'Hydro-Québec.